

DECRET N° 2009-215 DU 05 JUIN 2009

portant nomination de Conseillers
Techniques du Ministre du Commerce.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009-179 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce ;
- Sur** proposition du Ministre du Commerce ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

D E C R E T E :

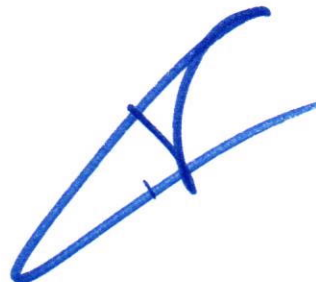
Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Conseillers Techniques du Ministre du Commerce. Il s'agit de :

- Conseiller Technique à la Promotion
du Commerce : Monsieur Denis N. GODONOU
- Conseiller Technique au Commerce
Extérieur : Madame Octavie Janine
AHOMADEGBE

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

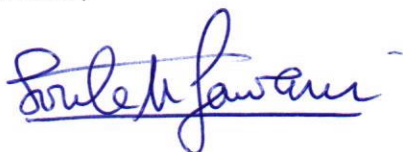
Fait à Cotonou, le 05 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre du Commerce,



Christine OUINSAVI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEF 4 MC 4 AUTRES MINISTERES 28
SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO1.